

SPS version SAFRAN : Motoriste de la précarité

Comparativement à son importance, la problématique de l'emploi à SPS reste un sujet extrêmement peu exposé par les organisations syndicales de l'entreprise. Pour SUD, ce tract sera le troisième depuis le début de l'année. Nous tenons une nouvelle fois à vous expliquer ce qui se trame. Pris par leur quotidien, désinformé plutôt qu'informé, **il est probable qu'un nombre important de salariés de SPS ne mesure pas la situation réelle de l'emploi.**

La Direction de SPS fait son « marché » de travailleurs afin de passer la charge qu'elle a sous-estimée. Elle tape dans tous les sens. Intérimaires, CDD, stagiaires, contrats en alternance, détachés, sous-traitants sur site vont et viennent au fil des mois dans ce que l'on peut appeler l'indifférence générale. La précarité s'enracine avec la bénédiction des « partenaires sociaux ». SUD a dénoncé encore récemment cet état de fait (tract du 15/01/2009 et du 31/03/2009). Pour ne pas être en reste, la CGT a eu une expression quelques jours après la diffusion de notre dernier tract, et après ?

Les emplois en CDI en forte diminution

SUD s'est fortement impliqué dans le cadre du droit d'alerte voté par le CE pour obtenir le maintien de l'activité Capteurs à SPS. Outre le fait que SUD n'a pas recherché à en tirer partie dans un objectif électoraliste, cet exemple montre l'existence de solutions pour contester la politique des patrons. Sur le dossier Capteurs, nous invitons tout le monde à ne pas crier victoire car les salariés du secteur continuent à subir toutes sortes de pressions. En terme d'emploi, 30 postes CDI SPS ont été épargnés dans l'immédiat. Maintenant posons la question de savoir **combien de postes CDI SPS sont partis en fumée** avec Faire ou Acheter, la sous-traitance et l'externalisation de sujets ou métiers hors production et la banalisation des emplois précaires.

Réponse : plus de 300 postes !

GPEC: courroie de transmission de la précarité

Le DRH l'a encore répété lors du dernier CE, il souhaite aboutir à un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) avec les « partenaires sociaux » (si besoin en passant par un accord cadre au niveau Groupe). De plus en plus souvent les mots « partenaires sociaux » remplacent ceux d'organisations syndicales. Ce n'est pas un hasard. **D'ailleurs sur la GPEC, la direction de SPS a stoppé les réunions de négociations avec les délégués syndicaux et elle a ouvert des ateliers avec les « partenaires sociaux »** (cf tract SUD du 14/02/09). Seul SUD s'est refusé à rentrer dans ce jeu là qui consiste à aider le patron à préparer des réductions d'effectifs et accompagner la précarité. La « restructuration » des services Paie et Administration du personnel (projet SIRH) est-elle le résultat de ces ateliers de travail (7 emplois concernés à SPS avec risque de mutation pour 3 ou 4 d'entre eux)? Nous sommes surpris de voir la CFDT et la CGT crier au scandale dans des tracts pour dénoncer cette restructuration alors que par ailleurs ces « partenaires sociaux » travaillent de concert avec la direction. **En plus de couper des branches, la GPEC va permettre à la direction de justifier, au gré de son besoin en matière de rentabilité, l'externalisation d'activités dites hors « cœur » du métier.** De même le patron utilisera la GPEC pour grossir le nombre des salariés en contrat précaire. Mais évidemment, la GPEC sera vendue aux salariés comme l'outil permettant l'évolution des carrières !

Une politique d'emploi offensive : c'est possible

Les écrits restent et les paroles s'envolent . . .

SUD a régulièrement fait part de sa position concernant l'avenir de SPS. Nous avons maintes fois répété que le plan de charge de SPS permettait à la direction d'envisager une politique de l'emploi ambitieuse. Nos prises de positions s'appuient sur les informations économiques transmises par

la direction (bilan social, analyse des comptes société etc.). Quand SUD expose et défend sa position face à la direction, le DRH à court d'arguments passe à la dérision : « Si à SUD vous savez lire dans une boule de cristal, et bien pas nous ». Au-delà du ridicule de la réponse, il faut voir les conséquences. Pour SPS au 09/2009 : 1110 CDI (ETP = Equivalent Temps Plein)

- 61 intérimaires
- 33 CDD
- 40 détachés
- 20 000 heures supplémentaires (concentrées dans quelques secteurs)
- 80 000 heures de plus sous-traitées en Etudes (soit 25% de la charge étude à fin 2009)
- 30 000 heures de plus sous-traitées en Méthodes (soit 20% de la charge méthode à fin 2009)
- 45 000 heures de production externalisées (Faire ou Acheter)

Au total c'est l'équivalent de 300 emplois CDI SPS, nombre correspondant à celui des emplois SPS perdus en quelques années.

SPS et ses directeurs parlent toujours de baisse de charge et de risques en tous genres pour justifier leur politique minimaliste d'embauche en CDI et accroître la précarité.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En février 2007, la direction donne les chiffres suivant en CE sur la base d'un PMT en Hypothèse Haute

- Prévisions effectifs (ETP) au 31/12 :
2008 = 1050 2009 = 1040
- CDD
2008 = 5 2009 = 0

Puisque actuellement nous sommes plus de 1110 ETP, qu'il y a 33 CDD, 61 intérimaires, 40 détachés et un volume de sous-traitance dépassant 150 000 heures, **on voit aisément que nos patrons ont sous-estimé la charge, et pas qu'un peu !**

SUD maintient sa revendication de l'embauche de tous les précaires occupant des postes pérennes.

Et pour enfoncer le clou, n'oublions pas un autre point important : 15% de l'effectif SPS à plus de 55 ans et 35% plus de 50 ans . . .

Avec tous ces éléments, qui peut remettre en cause la pertinence de nos arguments ?

Les « partenaires sociaux » de SPS connaissent ces chiffres aussi bien que nous. Pour quelles raisons refusent-ils d'exercer un contre-pouvoir

envers la direction, celle là même qui utilise les salariés comme de simples outils de production ? Comment accepter béatement la banalisation des heures supplémentaires quand on condamne le Lean, ou la généralisation du forfait jour quand on est signataire de l'accord RTT en visant à terme les 34 heures hebdomadaires ?

Les détachés : solidarité des salariés ou solidarité des patrons ?

SUD revendique l'embauche des précaires. Tous les salariés de SPS connaissent la méthode de la direction pour remplacer des précaires par d'autres précaires. Il lui suffit de modifier le libellé du contrat de travail tout en faisant effectuer le même boulot. L'autre solution revient à déplacer un salarié SPS sur un poste laissé vacant par un précaire arrivé en fin de mission et mettre un précaire à la l'ancien poste du salarié SPS. Maintenant, SPS recrute des détachés. Il faut dire clairement que **les détachés Groupe subissent la politique de Safran. Ils ne sont en rien responsables des difficultés de leur entreprise d'origine ou des choix de restructurations dont ils sont les victimes.**

Comme la direction de SPS, certains « partenaires sociaux » de SPS commencent à classer les salariés selon un ordre de priorité :

- les SPS pur jus
- les Safran
- les salariés proposés par les amis de Safran
- Et les autres

SUD condamne cette démarche patronale. Plutôt que d'utiliser le prétexte de la solidarité Groupe, il serait temps de parler de solidarité entre les travailleurs et de l'organiser. Défendre les travailleurs, sans discrimination, c'est bien le rôle des organisations syndicales et de leurs coordinateurs Groupe.

A moins que ces coordinateurs, «partenaires sociaux privilégiés», soient la courroie de transmission de la direction générale de Safran . . .

Extrait du communiqué «Résultats semestriels 2009 Groupe Safran », consultable sur Nectar (Actualités/Communiqué/page 9/11) :

... Par ailleurs, le Groupe se donne les moyens d'adapter sa base de coûts à toute dégradation d'environnement dans un avenir proche :

- négociation avec les partenaires sociaux pour veiller à l'adaptation optimale des ressources humaines disponibles à l'évolution des besoins;
- départs à la retraite pour les plus de 60 ans : 2000 personnes concernées sur 2 ans;
- limitation des recrutements aux compétences clé;
- poursuite du recours au chômage partiel d'une manière sélective.

Tél: 05-56-55-86-14

Fax : 05-56-55-89-80

Site Internet: <http://www.sudmetaux33.com>

E-mail: syndicat@sudmetaux33.com